



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

## CONCLUSIONS DE LA PRÉSIDENTE

### V<sup>e</sup> CONFÉRENCE EURO-MÉDITERRANÉENNE DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

(Valence, les 22 et 23 avril 2002)

1. La cinquième conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue à Valence les 22 et 23 avril 2002, a eu pour toile de fond le degré de tension le plus élevé que la région ait connu récemment. Dans ces circonstances difficiles, les ministres ont souligné la nécessité d'un dialogue renforcé et la pertinence des principes et objectifs arrêtés dans la déclaration de Barcelone en 1995 pour faire de la Méditerranée une région de paix et de stabilité, de développement et de prospérité partagée, de coopération et de compréhension entre les cultures et les civilisations.
2. Les ministres ont constaté que la situation tragique qui prévaut au Moyen-Orient exige d'être traitée de manière urgente et dans une perspective à long terme. À cet égard, ils ont souligné la valeur et la nécessité d'un partenariat euro-méditerranéen comme cadre essentiel pour le dialogue et la coopération, qui soit un véritable point de rencontre entre les différentes cultures et civilisations. Transformer cette diversité en un facteur d'enrichissement est l'un des principaux enjeux du partenariat.
3. Les ministres ont déclaré d'un commun accord que, après le nouvel élan imprimé au processus de Barcelone lors de la réunion de Marseille, Valence doit marquer, six ans après son lancement, le début d'une nouvelle étape. Les défis que représentent l'élargissement de l'UE, les événements du 11 septembre, l'évolution dramatique de la situation au Moyen-Orient et d'autres changements structurels sur la scène internationale rendent le processus de Barcelone plus nécessaire que jamais. Le moment est désormais venu de réaffirmer cet engagement mutuel qui contribuera à la stabilité régionale et à la paix et donnera une plus grande profondeur au partenariat euro-méditerranéen. La nécessité pour tous les partenaires de maîtriser le processus bien plus qu'ils ne le font actuellement a été soulignée et des initiatives concrètes ont été décidées à cette fin.
4. Afin de disposer d'un programme de travail spécifiant clairement les nombreuses initiatives et engagements différents, les ministres ont adopté un plan d'action qui, compte tenu du caractère général du processus, couvre les trois chapitres et les dispositions institutionnelles. Ce document a été élaboré après d'intenses consultations avec tous les partenaires, menées notamment au cours de visites organisées dans les capitales méditerranéennes par la présidence, conjointement avec la Commission et le Secrétariat général du Conseil. Le plan d'action de Valence comprend un certain nombre d'initiatives à court et à moyen terme destinées à imprimer un élan politique au processus et à le faire progresser de manière substantielle vers la réalisation des objectifs fixés dans la déclaration de Barcelone. Il reflète les principes de responsabilité commune, de visibilité, d'efficacité et de crédibilité du processus de Barcelone, et sera assorti de mécanismes adéquats de suivi et de mise en œuvre.
5. Parmi les initiatives adoptées dans le cadre du plan d'action de Valence, les principaux éléments ci-après peuvent être soulignés:

- Dans le chapitre relatif à la politique et à la sécurité et dans les dispositions institutionnelles, les

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) - TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

- ministres sont convenus de renforcer le dialogue politique, y compris sur les questions de défense; ils se sont entendus sur une approche commune concernant le dialogue et la coopération dans la lutte contre le terrorisme international et sur un approfondissement du dialogue sur les droits de l'homme; ils ont également tracé les grandes lignes des travaux à venir sur les mesures de partenariat.
- Les ministres ont réaffirmé leur ferme attachement politique à la démocratie, aux droits de l'homme et à l'état de droit dans la région et ils sont convenus de développer encore la dimension parlementaire du partenariat. Ils se sont félicités de l'organisation de la réunion des porte-parole des parlements de la région euro-méditerranéenne en février dernier à Athènes, ils ont reconnu la valeur des enceintes parlementaires euro-méditerranéennes existantes et sont convenus de recommander la création d'une assemblée parlementaire euro-méditerranéenne comme le propose le Parlement européen.
  - Dans le domaine économique et financier, les ministres sont convenus de la nécessité d'accroître les investissements afin de promouvoir la croissance et l'emploi dans la région méditerranéenne. Ils se sont félicités de la décision de créer, au sein de la BEI, une facilité renforcée pour mobiliser des ressources, notamment en faveur des investissements dans le secteur privé. À cet égard, la présidence a noté que les partenaires méditerranéens appuient fermement la création d'une banque euro-méditerranéenne.
  - S'appuyant sur les conclusions des réunions des ministres du commerce et de l'industrie, la conférence a demandé qu'il soit procédé, dans le cadre du plan d'action, à un suivi attentif en particulier pour ce qui est de l'harmonisation des règles d'origine et dans les domaines de la promotion des investissements, de l'intégration régionale, de la libéralisation des services, de la réforme de la réglementation et de l'accès aux nouvelles technologies. Les ministres ont aussi accueilli favorablement la proposition grecque de tenir une conférence euro-méditerranéenne sur l'énergie.
  - Les ministres se sont félicités des progrès accomplis dans le cadre du processus d'Agadir et ont confirmé leur ferme appui à des initiatives subrégionales de cette nature. L'UE a renouvelé son offre de fournir une assistance technique à ces initiatives. En outre, les ministres ont réaffirmé qu'il convient d'inclure le développement durable parmi les principes directeurs du processus de Barcelone et ils se sont réjouis à cet égard de la tenue de la Conférence des ministres de l'environnement à Athènes, en juillet prochain.
  - En ce qui concerne la dimension sociale, culturelle et humaine du partenariat, les ministres se sont dits convaincus que la construction du partenariat euro-méditerranéen requiert la participation et l'engagement des gouvernements ainsi que des sociétés et de tous les acteurs qui les composent, insistant à cet égard sur la nécessité de tirer pleinement profit des possibilités offertes par le troisième volet de la déclaration de Barcelone dans l'ensemble des domaines qu'il couvre.
  - À la suite de travaux intensifs, un document-cadre a été approuvé visant à mettre en œuvre un programme régional de coopération dans le domaine de la justice et en matière de lutte contre la drogue, la criminalité organisée et le terrorisme et à instaurer une coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes.

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) - TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

- Dans le contexte de la situation internationale actuelle, les ministres ont souligné qu'il importait de favoriser le dialogue et la coopération entre les cultures et les civilisations.

À cette fin, les ministres ont adopté le principe de la création d'une Fondation euro-méditerranéenne destinée à promouvoir davantage le dialogue entre les cultures et les civilisations et à accroître la visibilité du processus de Barcelone par des échanges intellectuels, culturels et de la société civile.

- Les ministres se sont félicités de l'adoption du programme d'action pour le dialogue entre les cultures et les civilisations, qui comporte des initiatives importantes dans les domaines de la jeunesse, de l'éducation et des médias.
- Les ministres se sont également réjouis de l'extension aux partenaires méditerranéens du programme Tempus de coopération entre universités, qui permettra à des universités de participer activement au partenariat et de contribuer à la multiplication des programmes d'enseignement adaptés aux exigences des marchés du travail.

6. Les ministres ont débattu des derniers développements au Moyen-Orient. Ils ont exprimé la profonde préoccupation que leur inspire la situation actuelle, qui comporte des risques sérieux pour la sécurité de la région et conduit à une grave crise humanitaire. Les violences, les destructions, les souffrances, les violations des droits de l'homme et le bain de sang n'ont fait que croître dans la région pour atteindre un niveau sans précédent au cours des dernières semaines. Ils ont exprimé leur condamnation du terrorisme et de la violence et ont déploré la perte de vies humaines, offrant leur plus profonde sympathie aux familles de ceux qui ont été tués ou blessés.

7. Les ministres ont souligné qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit et ils ont réaffirmé que la résolution 1402 du Conseil de sécurité des Nations Unies doit être appliquée sans délai, comme l'exige la résolution 1403 du même Conseil de sécurité, en vue d'entamer des négociations et de parvenir, dans un délai bien établi, à une solution politique fondée sur les résolutions 242, 338 et 1397 du Conseil de sécurité ainsi que sur les principes de la Conférence de Madrid, des accords d'Oslo et des accords suivants, et tenant compte d'autres initiatives telles que l'initiative arabe évoquée au point 9, qui permettraient à deux États, Israël et la Palestine, de vivre en paix et en sécurité et de jouer un rôle à part entière dans la région.

Les négociations doivent conduire à la création d'un État palestinien démocratique, viable et indépendant en mettant fin à l'occupation datant de 1967, et garantir le droit d'Israël à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, garanties par l'engagement de la communauté internationale.

La fin du conflit requiert que des solutions concertées soient apportées à tous les aspects des questions liées au statut permanent.

La paix globale doit également englober la Syrie et le Liban sur la base des mêmes principes.

8. Les ministres ont appelé instamment à l'application immédiate de la résolution 1405 du Conseil de sécurité des Nations Unies pour permettre aux organisations et agences humanitaires et médicales

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) - TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

d'avoir accès sans restrictions aux populations palestiniennes qui se trouvent dans une situation épouvantable sur le plan humanitaire. Ils ont accueilli favorablement l'initiative du Secrétaire général visant à réunir des informations exactes sur les événements survenus dans le camp de réfugiés de Jénine, grâce à la création d'une équipe d'établissement des faits.

9. Les ministres ont réservé un accueil chaleureux à l'initiative de paix du prince héritier saoudien Abdallah, qui a été approuvée par le Sommet de la Ligue arabe à Beyrouth, estimant qu'elle constitue un cadre important sur la voie d'une paix globale.

D'autres initiatives ont également été évoquées par M. Peres, dont celle qu'il soutient avec M. Abu Ala.

10. Les ministres ont salué avec enthousiasme la déclaration conjointe du "quatuor" faite le 10 avril à Madrid. Ils ont insisté sur la nécessité de mener une action internationale soutenue et concertée dans la recherche de la paix et ils attendent les nouvelles initiatives que prendra le "quatuor". Différents avis se sont exprimés concernant l'éventuelle tenue d'une conférence internationale.
11. Les ministres ont pris note de la conviction générale qui règne quant au fait qu'un mécanisme impartial de surveillance aiderait les deux parties à poursuivre leurs efforts et il les ont invitées instamment à examiner les propositions en vue d'accepter la présence d'observateurs. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité d'une présence de forces internationales de maintien de la paix.
12. Les ministres ont appelé la communauté internationale à sauvegarder, à renforcer et à aider l'Autorité palestinienne, notamment par des efforts en vue de reconstruire ses infrastructures, sa sécurité et sa capacité à gouverner. Ils ont également lancé un appel à la communauté des donateurs et aux institutions financières internationales afin qu'elles renouvellent leur engagement et qu'elles mobilisent d'urgence les ressources nécessaires pour fournir une aide humanitaire urgente au peuple palestinien et aider à la reconstitution de son économie et de ses institutions, dans le cadre de la promotion du développement régional et de l'intégration économique.

La normalisation des flux commerciaux, des transferts et des conditions économiques dans les territoires palestiniens constituent un aspect essentiel de la reprise de l'économie palestinienne.

13. En conclusion à ce débat, la présidence a lancé un appel aux autorités israéliennes pour qu'elles cessent leurs opérations militaires, qu'elles retirent immédiatement leurs forces militaires des villes palestiniennes, notamment de Bethléem et de Ramallah, y compris du quartier général du président Arafat, dont la sécurité personnelle et la liberté de mouvement doivent être respectées et garanties. Il faut également trouver une solution pacifique à la situation de l'église de la Nativité. Elle a invité au respect total du droit humanitaire international.

La présidence a invité l'Autorité palestinienne et son président, M. Arafat, le dirigeant élu et reconnu du peuple palestinien, à agir avec détermination et à prendre toutes les mesures qui sont en son pouvoir pour lutter contre le terrorisme, notamment les attentats suicides à la bombe, et mettre un terme à l'incitation à la violence. Pour aboutir, la lutte contre le terrorisme doit comporter le démantèlement de l'infrastructure terroriste et de son financement.

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) - TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

14. À l'occasion de la Conférence ministérielle de Valence, s'est tenue la cérémonie de signature de l'accord euro-méditerranéen d'association avec l'Algérie en présence de M. Bouteflika, président de la République algérienne, et de M. Aznar, président du gouvernement espagnol. Les ministres se sont félicités de la signature d'un accord d'association avec le Liban, qui interviendra au cours des semaines à venir, et de l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> mai, de celui conclu avec la Jordanie. La conclusion de onze des douze accords d'association marque ainsi une nouvelle étape dans les relations euro-méditerranéennes, la plupart des partenaires se trouvant désormais engagés dans un processus qui doit aboutir à la création progressive d'une zone de libre-échange dans la région.
15. La présidence de l'UE a souhaité la bienvenue à la délégation libyenne à la Conférence de Valence. Compte tenu du rôle que joue la Libye dans la région méditerranéenne et sur le continent africain, la présidence de l'UE espère que la Libye contribuera pleinement à la relance de la coopération euro-méditerranéenne. Elle a également salué la présence d'autres invités spéciaux de la présidence: la Ligue arabe, l'Union du Maghreb arabe et la Mauritanie.
16. La conférence a déploré l'absence de la Syrie et du Liban, tout en respectant leur décision. La présidence espère que ces deux pays poursuivront leur coopération dans le cadre du processus de Barcelone.
17. Les ministres ont pris note du rapport final du Forum civil qui s'est tenu les 12 et 13 avril à Valence et des efforts consentis pour assurer la continuité des travaux des forums civils. Ils ont encouragé les acteurs de la société civile à renforcer leur contribution en vue de la réalisation des objectifs du partenariat.
18. Les ministres ont conclu que la conférence de Valence avait fourni l'occasion de mener une discussion ouverte, franche et constructive sur les résultats obtenus depuis Barcelone, les problèmes rencontrés et les solutions qui ont été trouvées. Le processus de Barcelone est maintenant suffisamment bien ancré et solide pour permettre à ses participants d'engager un dialogue ouvert sur toutes les questions d'intérêt commun. La présidence a noté que les partenaires souhaitent améliorer la visibilité du processus par une sensibilisation accrue du public aux activités qu'il englobe.

\*

\*                      \*

Les ministres ont accueilli favorablement la proposition faite par la Grèce d'accueillir une réunion ministérielle au cours du premier semestre de 2003. La VI<sup>e</sup> Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères (Barcelone VI) se tiendra au cours du second semestre de 2003, pendant la présidence italienne.

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) – TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

## PLAN D'ACTION DE VALENCE

### I. INTRODUCTION

Les partenaires du processus de Barcelone participant à la V<sup>e</sup> Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone, tenue à Valence (Espagne) les 22 et 23 avril 2002,

soulignant que l'importance stratégique de la région méditerranéenne ainsi que les circonstances politiques, économiques et sociales actuelles exigent une réaction globale, fondée sur une compréhension et une solidarité pleines et entières;

convaincus que la paix, la stabilité et la sécurité de la région méditerranéenne constituent un bien commun qu'ils s'engagent à favoriser et à renforcer par tous les moyens dont ils disposent;

rappelant l'importance qu'ils attachent à un développement économique et social qui soit durable et équilibré en vue de réaliser l'objectif consistant à créer une zone de prospérité partagée;

reconnaissant que le dialogue entre cultures, civilisations et religions de toute la région méditerranéenne est plus nécessaire que jamais pour promouvoir la compréhension mutuelle;

conscients que la perspective de l'élargissement de l'Union européenne renforce encore l'importance du processus de Barcelone;

convaincus qu'après six ans de partenariat, le processus de Barcelone doit aboutir à de nouveaux niveaux d'intégration euro-méditerranéenne, imprimant ainsi un nouvel élan à leurs relations et encourageant une conception plus équilibrée des objectifs communs;

convaincus que le sentiment d'appropriation du processus par tous les partenaires doit être renforcé;

favorables à une visibilité accrue du processus à l'égard des opinions publiques de tous les partenaires;

convaincus que ces objectifs peuvent être réalisés dans le cadre et le développement de la déclaration de Barcelone adoptée lors de la conférence euro-méditerranéenne tenue à Barcelone les 27 et 28 novembre 1995;

conscients que la mise en œuvre incomplète des objectifs principaux de ladite déclaration, en dépit des progrès accomplis depuis 1995, rend nécessaire un réexamen global et un nouvel engagement de tous les participants de poursuivre la réactivation du processus entamée depuis Barcelone IV (Marseille 2000);

conviennent d'établir un plan d'action visant à renforcer le dialogue politique, à développer encore la coopération économique, commerciale et financière et à mettre à nouveau l'accent sur la dimension sociale, culturelle et humaine.

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) - TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

Ce plan d'action respectera tous les principes de la déclaration de Barcelone, en s'appuyant sur des actions régionales et sous-régionales et d'autres actions multilatérales. Il viendra compléter la coopération bilatérale mise en œuvre par les Accords d'association conclus entre l'UE et ses partenaires méditerranéens ou entre les partenaires eux-mêmes.

La mise en œuvre de ce plan d'action débutera immédiatement après la V<sup>e</sup> Conférence de Barcelone et sera revue dans le cadre de Barcelone VI.

## II. PARTENARIAT POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

1. La Conférence a convenu:

- que le dialogue politique, afin de garantir le respect des principes adoptés par la déclaration de Barcelone et d'accroître l'efficacité du partenariat euro-méditerranéen, doit être axé notamment sur les points suivants:
  - a) instauration d'un véritable dialogue sur les questions politiques et de sécurité, y compris la PESD;
  - b) amélioration de la stabilité et renforcement des institutions démocratiques;
  - c) prévention des conflits, gestion de crises et examen des causes d'instabilité;
  - d) information régulière sur les progrès de l'élargissement de l'UE et ses conséquences pour le partenariat euro-méditerranéen, compte tenu des intérêts des partenaires méditerranéens;
- de confirmer le mandat donné aux hauts fonctionnaires en ce qui concerne le projet de Charte pour la paix et la stabilité afin qu'ils poursuivent leurs travaux et que la Charte puisse être adoptée dès que la situation politique le permettra.

## 2. Terrorisme

Concernant les travaux du groupe de travail ad hoc sur le terrorisme, qui s'est réuni à Bruxelles le 27 mars, les axes de dialogue et de coopération suivants dans le domaine du terrorisme ont été retenus :

- a) réaffirmer que le processus de Barcelone ne peut rester indifférent au phénomène du terrorisme qui devra continuer d'être examiné d'un point de vue global et interdisciplinaire, dans un esprit de partenariat et de solidarité;
- b) reconnaître le rôle central des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme et appuyer résolument les travaux du Comité du Conseil de sécurité des Nations Unies contre le terrorisme;

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) – TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

- c) prenant acte des progrès réalisés aux niveaux régional et interrégional, réitérer que les 27 partenaires se sont tous engagés à mettre en œuvre les résolutions pertinentes des Nations Unies, notamment les résolutions 1373 et 1390, ainsi que, le cas échéant, les conventions internationales;
- d) renouveler le mandat du groupe ad hoc sur le terrorisme en tenant compte de ce que seules une approche multilatérale et des mesures pratiques permettent de lutter efficacement contre le terrorisme;
- e) poursuivre l'activation du réseau euro-méditerranéen des points de contact de lutte contre le terrorisme.

### 3. Droits de l'homme et démocratie

La Conférence a convenu d'encourager la poursuite du dialogue politique en matière de droits de l'homme par le biais de présentations nationales et régionales. Elle a également demandé aux hauts fonctionnaires d'examiner comment établir un dialogue plus structuré sur cette question sensible de façon à accroître son efficacité et d'approfondir le partenariat euro-méditerranéen dans ce domaine.

### 4. Mesures de renforcement du partenariat

La Conférence a confirmé le mandat des hauts fonctionnaires figurant dans les conclusions des conférences de Marseille et de Bruxelles en vue de consolider les mesures de partenariat déjà en vigueur, d'en identifier de nouvelles et de renforcer les relations de bon voisinage sur une base régionale et infra-régionale.

En suivant une approche graduelle, les propositions concrètes pourraient notamment s'inspirer des orientations suivantes:

- a) s'efforcer de trouver un langage commun sur les questions de défense et de sécurité. Un des principaux problèmes de la région est le manque de langage stratégique commun. Il est essentiel de surmonter les préjugés et les malentendus conceptuels et terminologiques. Une base commune de départ pourrait être trouvée dans les conventions internationales ratifiées par les pays du nord et du sud de la Méditerranée;
- b) développer des mécanismes de diplomatie préventive. La région méditerranéenne a besoin d'une coopération bilatérale et multilatérale en matière de prévention des conflits qui mette en particulier l'accent sur la gestion des crises. Présenter les concepts nationaux de la prévention des conflits et les structures connexes de gestion des crises. L'expérience acquise par les partenaires méditerranéens dans ces domaines peut faire l'objet d'échanges de vues entre les hauts fonctionnaires;

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) – TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)





# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

- c) réactiver le registre des traités bilatéraux et multilatéraux conclus par les partenaires.

Reconnaître l'utilité de certaines mesures visant à promouvoir le partenariat comme les séminaires de Malte, la contribution EuroMeSCo et l'expérience acquise dans le cadre du projet pilote d'atténuation des effets des catastrophes naturelles ou d'origine humaine et identifier progressivement de nouvelles mesures tout en consolidant celles déjà mises en œuvre dans les limites des contraintes budgétaires existantes.

### III. PARTENARIAT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

#### 5. Accords d'association

La Conférence a rappelé l'objectif de la création d'une zone de libre-échange méditerranéenne d'ici à 2010 et a souligné à cet égard qu'il importait de parachever l'ensemble des accords d'association euro-méditerranéens en concluant les négociations avec la Syrie et en accélérant le processus de ratification et d'application des accords.

La Conférence a convenu:

#### 6. Intégration commerciale sud-sud

- d'appuyer fermement le processus d'Agadir et toutes les initiatives visant à élargir les accords de libre-échange aux partenaires du sud et de l'est du bassin méditerranéen, ainsi qu'à l'intégration au niveau infra-régional comme l'UMA;
- d'accueillir favorablement la décision prise par les ministres du commerce de créer un groupe de travail sur les mesures commerciales visant l'intégration régionale, dont le rôle sera de mettre en œuvre un plan pour la facilitation du commerce et des investissements couvrant:
  - a) les procédures douanières
  - b) les questions de normalisation et d'évaluation de la conformité
  - c) le cadre réglementaire de l'investissement
  - d) la protection des droits de propriété intellectuelle;
- d'approuver la décision prise par les ministres du commerce d'accepter le principe de la participation des partenaires méditerranéens au système de cumul pan-européen de l'origine et d'insister en faveur de:
  - a) la poursuite des travaux techniques du groupe de travail sur les règles d'origine afin qu'il puisse résoudre les problèmes pratiques et aboutir au plus tôt à des propositions concrètes;

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) – TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

- b) l'introduction des modifications nécessaires dans les protocoles des accords d'association;
  - c) la conclusion entre les partenaires méditerranéens d'accords de libre-échange comportant des règles d'origine harmonisées;
- de s'employer à promouvoir l'investissement par des mesures concrètes;

## **7. Favoriser la libre prestation des services**

de se féliciter des décisions des ministres du commerce, notamment :

- de leur demande adressée au Groupe de travail sur le commerce des services de continuer à se réunir pour organiser un examen approfondi de différents secteurs-clé des services et pour débattre de l'amélioration et de la libéralisation des cadres réglementaires existants pour les transports, les télécommunications, le tourisme et les services aux entreprises;
- de leur demande adressée à la Commission d'examiner les besoins d'assistance technique dans des domaines comme les études d'impact, le renforcement des capacités et les statistiques et de satisfaire à ces besoins dans la mesure du possible dans le cadre des programmes MEDA existants;

## **8. Améliorer l'accès aux marchés dans le secteur agricole**

d'examiner les perspectives d'une plus grande libéralisation réciproque des échanges de produits agricoles, dans le respect des dispositions des accords d'association et en tenant compte des progrès accomplis dans le contexte multilatéral. La Conférence a demandé à la Commission d'élaborer une étude sur l'incidence d'une telle libéralisation dans l'Union européenne et chez les partenaires méditerranéens;

## **9. Coopération financière**

- de se féliciter des conclusions du Conseil ECOFIN et du Conseil européen de Barcelone relatives à la nécessité de renforcer le partenariat méditerranéen et d'accroître l'aide financière en faveur des partenaires du processus de Barcelone;
- de prendre acte des estimations de la BEI qui évalue à 2 milliards d'euros par an le niveau des engagements envers les pays de la région d'ici à 2006, pour ce qui est des prêts nets et des risques partagés, une part plus importante étant consacrée au financement des projets du secteur privé;
- d'accueillir favorablement la création, au sein de la BEI, d'une facilité renforcée d'investissement pour promouvoir les infrastructures et les investissements du secteur privé, complétée par un

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) – TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

arrangement de partenariat euro-méditerranéen ainsi que par l'établissement dans la région d'une représentation de la BEI;

- de prendre acte de l'intérêt porté par les partenaires méditerranéens à la création d'une banque euro-méditerranéenne dans le but de promouvoir les investissements et le développement économique;
- de prendre acte du fait que le Conseil européen est convenu d'envisager la création d'une filiale à participation majoritaire de la BEI destinée aux partenaires méditerranéens du Sud, la décision à cet effet devant être prise un an après le lancement de cette facilité, sur base d'une évaluation de sa performance et en tenant compte du résultat des consultations avec les partenaires euro-méditerranéens;

## 10. Améliorer la gestion du programme MEDA

La Conférence a pris acte des progrès tangibles enregistrés récemment dans la gestion de MEDA, grâce à la réforme de l'assistance extérieure, la création d'Europe-Aid et la déconcentration progressive de la gestion des programmes vers les délégations de la Commission. Elle a demandé à la Commission de poursuivre ses efforts visant à assurer le déblocage rapide et efficace de l'aide financière au titre du programme MEDA.

## 11. Investissements dans les infrastructures et l'interconnexion

La Conférence a décidé:

### a) Transport

- d'accueillir favorablement le lancement d'un premier programme régional dans le domaine des transports qui identifiera, en se fondant sur les études existantes, les besoins prioritaires en ce qui concerne les infrastructures de la région et les nécessaires connexions entre elles et avec le réseau transeuropéen de transport;
- de demander à la Commission d'accélérer les préparatifs pour élaborer un plan d'action sur la réforme du secteur des transports intégrant les aspects environnementaux et les aspects de sécurité;
- d'inviter la Commission à prendre les mesures nécessaires pour stimuler la coopération en ce qui concerne la navigation par satellite (GALILEO), eu égard à ses applications concrètes dans le secteur des transports et dans celui de l'énergie (voir point b));
- de demander à la Commission de veiller à ce que le sixième programme-cadre de recherche tienne compte des priorités de la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine des transports pour ce qui est de la recherche et du développement technologique;

### b) Énergie

- d'inviter la Commission et la BEI à identifier des projets prioritaires avec les partenaires du sud de la Méditerranée en vue de développer les interconnexions des partenaires méditerranéens entre eux, ainsi que la liaison avec les réseaux énergétiques transeuropéens;

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) - TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

- d'inviter la Commission à présenter des propositions visant à renforcer la coopération dans le domaine de la sécurité et de la sûreté des infrastructures énergétiques, et en particulier à promouvoir l'utilisation de nouvelles technologies comme GALILEO;
- c) Télécommunications
  - de demander à la Commission d'établir une stratégie visant à définir les besoins prioritaires des partenaires méditerranéens dans ce domaine et de présenter des propositions visant à faciliter l'intégration des infrastructures de télécommunications des deux rives de la Méditerranée;
- d) Dispositions en matière d'investissement
  - d'encourager les institutions du secteur privé et financier, y compris la BEI et la Banque mondiale, à participer activement à l'élaboration de ces stratégies régionales en vue de financer leur mise en œuvre;

## **12. D'une zone de libre échange à un marché intérieur s'accompagnant d'une harmonisation des politiques et des réglementations**

- de se féliciter du lancement du programme euro-méditerranéen de marché intérieur et, dans ce cadre, demander à la Commission d'identifier les domaines prioritaires où l'harmonisation avec les règles de l'UE pourrait être considérée particulièrement utile;
- de prendre acte de la décision des ministres de l'industrie de demander à la Commission d'étudier la mise en place d'un réseau virtuel d'administrations euro-méditerranéennes en vue de gérer les flux d'informations dans la zone de libre-échange;

## **13. Encourager l'innovation et l'accès aux technologies**

d'approuver les décisions des ministres de l'industrie, notamment le lancement du programme régional pour l'innovation, la technologie et la qualité en vue de la modernisation des centres technologiques et d'innovation et de demander à la Commission:

- a) de développer les synergies avec des activités de coopération financées par l'UE dans le domaine de la recherche et du développement technologique, ainsi qu'avec EUREKA;
- b) d'encourager la participation des partenaires méditerranéens au sixième programme-cadre de recherche;
- c) d'accorder une attention spéciale à des questions transsectorielles comme le développement du commerce électronique, en tenant compte des résultats obtenus dans le cadre du programme EUMEDIS;



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

## 14. Renforcer le rôle du secteur privé

- de se féliciter de la création de l'Union des confédérations d'entreprises méditerranéennes et de la volonté des décideurs de la région euro-méditerranéenne d'approfondir le dialogue avec le secteur privé, y compris sur l'établissement d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne et la place de cette dernière dans l'économie mondiale;
- d'approuver la décision des ministres de l'industrie d'encourager la Commission à poursuivre ses activités visant à améliorer les conditions d'encadrement de l'activité des entreprises.

## 15. Garantir un développement durable et un niveau élevé de protection de l'environnement

La Conférence:

- a pris acte des progrès réalisés en ce qui concerne le lancement de l'évaluation de l'impact sur le développement durable pour garantir la complémentarité entre la mise en place de la zone de libre-échange et la protection de l'environnement;
- s'est félicitée de la tenue de la prochaine Conférence euro-méditerranéenne sur l'environnement qui aura lieu à Athènes en juillet 2002 et de son intention d'adopter un cadre stratégique pour le processus d'intégration de l'environnement dans l'optique du développement durable;
- a instamment demandé aux ministres de l'environnement de promouvoir à Athènes une approche commune lors du sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable;
- a demandé à la Commission de promouvoir des initiatives visant à renforcer les capacités techniques et institutionnelles dans la région, en synergie avec d'autres programmes comme le Plan d'action pour la Méditerranée et la Commission méditerranéenne du développement durable.

## 16. Tourisme

La Conférence a demandé à la Commission d'examiner quels sont les moyens permettant d'aider les partenaires à tenir compte de l'impact du tourisme sur d'autres domaines de leurs politiques de façon à assurer le développement durable du secteur.

## 17. Renforcer le dialogue économique

La Conférence s'est félicitée de l'instauration d'un dialogue institutionnel au sujet du volet financier et économique et a pris acte du fait que la deuxième réunion sur le dialogue économique renforcé portera essentiellement sur la croissance et l'emploi.

La Conférence a convenu que le dialogue économique renforcé devrait aussi tenir compte, lors de ses prochaines réunions de sujets tels que les conséquences de l'introduction de

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) – TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

l'euro, l'élargissement de l'UE et l'impact économique et social des attentats du 11 septembre, sur la base du rapport présenté par la Commission.

## IV. PARTENARIAT SOCIAL, CULTUREL ET HUMAIN

La Conférence a souligné à nouveau l'importance du troisième chapitre de la Déclaration de Barcelone et a donné mandat au Comité Euromed d'examiner comment développer encore davantage son contenu.

### 18. **Coopération dans le domaine de la justice, de la lutte contre la drogue, de la criminalité organisée et du terrorisme ainsi que dans le traitement des questions relatives à l'intégration sociale des migrants, à la migration et à la circulation des personnes**

La Conférence a approuvé le document-cadre et a demandé à la Commission de le mettre en œuvre avec les partenaires, notamment par le biais d'un programme de coopération régional comprenant des mesures concrètes axées sur les thèmes mentionnés ci-dessus, conçu de manière équilibrée, réciproque et coordonnée.

### 19. **Migration et échanges humains**

La Conférence a convenu:

- d'accueillir favorablement l'idée d'une conférence ministérielle sur la migration et l'intégration sociale qui se tiendrait pendant la deuxième moitié de 2003, qui devrait inclure des aspects tels que la coopération avec les pays d'origine, l'intégration sociale de leurs travailleurs migrants et la gestion des flux migratoires.

### 20. **Dialogue entre cultures et civilisations**

La Conférence a souligné qu'il importait d'encourager la coopération dans le domaine de la culture en impliquant la population en général, en vue de promouvoir la compréhension mutuelle et de lutter contre les idées fausses et les stéréotypes.

La Conférence a approuvé le principe de la création d'une Fondation euro-méditerranéenne destinée à promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations et à améliorer la visibilité du processus de Barcelone par le biais d'échanges intellectuels et culturels ainsi qu'entre les membres de la société civile. La Fondation devrait s'appuyer sur le principe de la responsabilité commune et travaillera en étroite coordination avec d'autres institutions ou entités similaires du secteur privé. Les modalités d'organisation, les activités et le financement de cette fondation feront l'objet d'un examen plus approfondi.



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

La Conférence a approuvé le programme d'action sur le dialogue entre les cultures et les civilisations visant les secteurs de la jeunesse, de l'éducation et des médias, qui sera régulièrement mis à jour, et s'est félicitée des propositions de la Commission:

- d'étendre le programme pour l'enseignement supérieur Tempus aux partenaires méditerranéens non candidats à l'adhésion, apportant ainsi une contribution intellectuelle et financière au développement de nouveaux programmes et à l'adaptation des qualifications aux besoins et aux niveaux actuels;
- d'ouvrir aux partenaires méditerranéens non candidats à l'adhésion les activités NETD@YS et eSchola telles que le jumelage d'écoles, les projets conjoints entre écoles et les échanges d'enseignants;
- de rationaliser le programme EuroMed Jeunesse dans le but d'accroître son efficacité;
- de lancer le programme d'information et de communication visant à améliorer la visibilité du partenariat. Dans ce domaine, la Conférence a demandé à la Commission d'examiner la possibilité de soutenir les efforts des médias audiovisuels euro-méditerranéens et de promouvoir la coopération, de sorte à contribuer à ce que l'opinion publique soit plus consciente du partenariat.

La Conférence a souligné qu'il était important de poursuivre et de renforcer les programmes existants sur le dialogue interculturel (EuroMed Heritage et EuroMed Audiovisuel), de lancer, lorsque les conditions budgétaires le permettent, un programme régional sur les sciences humaines, et de rechercher comment continuer à mettre à profit les programmes actuels Culture 2000 et Media Plus.

## 21. Dimension sociale

La Conférence a demandé à la Commission de poursuivre ses activités dans le but de lancer un programme régional de formation professionnelle, y compris les arrangements en vue de la mise en place d'un Observatoire euro-méditerranéen de l'emploi et de la formation; le programme aura pour but de promouvoir les possibilités d'emploi en particulier pour les jeunes et dans le domaine des nouvelles technologies.

La Conférence a pris acte avec satisfaction des travaux préparatoires entrepris par la Commission en vue de lancer le plus rapidement possible un programme destiné à améliorer les chances des femmes dans la vie économique.

Un dialogue sera instauré afin d'analyser les conséquences de l'évolution démographique pour tous les partenaires.

La Conférence a salué les recommandations présentées lors de la réunion euro-méditerranéenne des organes consultatifs économiques et sociaux qui a eu lieu à Athènes.

---

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) – TEL: (+32-2) 295.29.77 &295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)



# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

## 22. Coopération entre les entités locales

La Conférence s'est félicitée de la déclaration des villes euro-méditerranéennes réunies à Barcelone en février dernier. Il a également été convenu que la proposition de pacte euro-méditerranéen présentée par Eurocities méritait d'être étudiée de façon plus approfondie.

## 23. Forum civil

La Conférence s'est félicitée de la tenue du Forum civil à Valence et est convenue de définir la manière la plus rentable d'appuyer et d'accroître la participation de la société civile au partenariat le plus tôt possible.

## V. DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES

Lors de la Conférence, il a été convenu:

- tout en reconnaissant la valeur des enceintes parlementaires existantes, de recommander un renforcement de la dimension parlementaire par la création d'une assemblée parlementaire euro-méditerranéenne, comme l'a proposé le Parlement européen, et de charger à cette fin les hauts fonctionnaires de se concerter avec les parlements des partenaires euro-méditerranéens et le Parlement européen afin d'examiner les accords et les mesures nécessaires pour faciliter la mise en place de cette enceinte dans les meilleurs délais;
- d'organiser des réunions ad hoc de hauts fonctionnaires avec la participation des directeurs compétents des ministères des affaires étrangères des 27 pays partenaires et de la Commission, ou de fonctionnaires chargés des questions examinées dans le cadre de réunions ad hoc;
- d'examiner quelles sont les possibilités de restructuration du Comité Euromed dans le but de garantir une plus grande participation des partenaires à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des programmes, actions et projets convenus par la Conférence;
- d'inscrire en permanence à l'ordre du jour de chaque réunion des hauts fonctionnaires et du Comité Euromed l'examen de l'ordre du jour de la réunion suivante;
- que le principe d'une co-présidence est cohérent avec l'essence du partenariat et devra être mis en œuvre dès que possible;
- que le principe du lieu alterné des réunions ministérielles est cohérent avec l'essence du partenariat et devra être mis en œuvre dès que possible;
- de charger les hauts fonctionnaires d'examiner et de présenter des propositions visant à:

REALISE PAR LA COMMISSION EUROPEENNE (DG EuropeAid Office de Cooperation)

SITE INTERNET : [http://europa.eu.int/comm/europeaid/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/europeaid/index_en.htm)

E-MAIL : [europeaid-euromedinfo@cec.eu.int](mailto:europeaid-euromedinfo@cec.eu.int) – TEL: (+32-2) 295.29.77 & 295.40.96

Le Report est sur Internet: [http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/euromed/publication.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication.htm)





# EUROMED REPORT

Edition no 42 FR

13 mai 2002

- a) la tenue d'exercices ou de réunions de même tendance, en fonction des circonstances, dans le but de former un groupe de pays euro-méditerranéens de même tendance lorsque seront discutés des thèmes d'une importance majeure pour la région euro-méditerranéenne, notamment dans le cadre du système des Nations Unies. À cette fin, la possibilité de mettre en place un groupe de travail informel euro-méditerranéen devrait être étudiée;
- b) l'organisation de réunions des ministres des affaires étrangères sur une base établie, y compris des réunions informelles à mi-parcours et des sessions extraordinaires lorsque les circonstances l'exigeront.

La Conférence a également convenu qu'en raison des changements qui affecteront le partenariat dans un proche avenir, il est nécessaire d'examiner plus en détail les différentes propositions qui visent à donner aux partenaires davantage de responsabilité, en les impliquant plus directement dans l'élaboration et la préparation d'actions, de programmes et d'initiatives, grâce à un dialogue permanent et mieux structuré.

## VI. SUIVI

Le présent plan d'action fera l'objet d'une première évaluation lors de la prochaine Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères (Barcelone VI).

La Conférence a chargé le Comité Euromed d'étudier les mécanismes adéquats de suivi et de mise en œuvre du présent plan d'action.